



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Eric Godart, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

**Séance du 23.04.19**

---

**#Objet : Application à l'A.S.B.L. "Syndicat d'Initiative de Watermael-Boitsfort" de l'article 4 de la loi du 14/11/1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions - Subside 2019.#**

---

## Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14/11/1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

DECIDE:

1. d'octroyer le subside de 22.856,00 € prévu à l'article 561/332-02 du budget ordinaire 2019 à l'A.S.B.L. "Syndicat d'Initiative de Watermael-Boitsfort";
2. de définir, comme suit, les conditions d'utilisation des subsides ainsi que les justifications exigées du bénéficiaire :
  - a. les subsides seront exclusivement affectés à la réalisation de l'objet de l'association bénéficiaire, tel qu'il est défini par ses statuts ;
  - b. l'association bénéficiaire est tenue de présenter à la commune :
    - les comptes et bilan relatifs à l'exercice 2019, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes y afférent, au plus tard le 30/06/2020 ;
    - il y sera joint un rapport de gestion (rapport d'activités) ainsi qu'un rapport sur la situation financière ;
  - c. l'association bénéficiaire est tenue de se réserver tous les moyens de contrôle prévus par la loi du 14/11/1983 lorsqu'elle même dispense des subsides à des tiers bénéficiaires.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 20 votes positifs, 5 votes négatifs.

*Non : Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Christine Roisin.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 24 avril 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye